Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-SIXIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **A66/49**
Point 11 de l'ordre du jour provisoire **20 mai 2013**

Réforme de l'OMS
Plan de mise en œuvre de haut niveau et rapport

Rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé

1. La dix-huitième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration s'est tenue à Genève les 16 et 17 mai 2013 sous la présidence du Dr Jamal Thabet Nasher (Yémen).[1] Le Comité a adopté son ordre du jour.[2]

2. Le Comité a accueilli avec satisfaction le rapport du Directeur général[3] de même que le point fait par le Secrétariat sur l'élaboration du plan de mise en œuvre de haut niveau de la réforme. Se référant aux progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre des activités de réforme, le Comité a noté que des travaux supplémentaires visant à renforcer les indicateurs de performance étaient indispensables au succès de l'effort de réforme.

3. Le Comité a demandé des informations complémentaires sur : i) les incidences de la réduction du budget de la réforme sur l'exécution des activités de l'Organisation ; et ii) les conséquences de la réforme au niveau régional et au niveau des pays. Le Comité a également fait observer qu'il était nécessaire de renforcer et d'accélérer les travaux correspondant aux différents éléments de la réforme de la gouvernance.

4. Le Secrétariat a confirmé que des travaux étaient en cours pour améliorer la qualité des indicateurs de performance. Afin d'illustrer l'impact accru que les réformes auront au niveau régional et au niveau des pays, le Secrétariat a donné des exemples du développement de la mobilité et de la rotation, d'une part, et de la planification opérationnelle, d'autre part, dans le contexte de la réforme programmatique, et décrit les répercussions qu'auront ces évolutions à l'échelle de l'Organisation. S'agissant de la réforme de la gouvernance, le Secrétariat a noté que le Conseil exécutif examinera des rapports à ce sujet,[4] y compris une proposition d'approche sur la collaboration de l'OMS avec les acteurs non étatiques.

RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

5. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé que la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé prenne note du rapport.

= = =

[1] La liste des participants figure dans le document EBPBAC18/DIV./1.

[2] Document EBPBAC18/1.

[3] Document A66/4.

[4] Documents EB133/3 et EB133/16.